



*Fimalac*

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS  
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 29 février 2016, le nombre total de droits de vote théoriques était de 27 081 249, le nombre de droits de vote exerçables était de 26 675 763 et le nombre d'actions composant le capital était de 26 920 000.